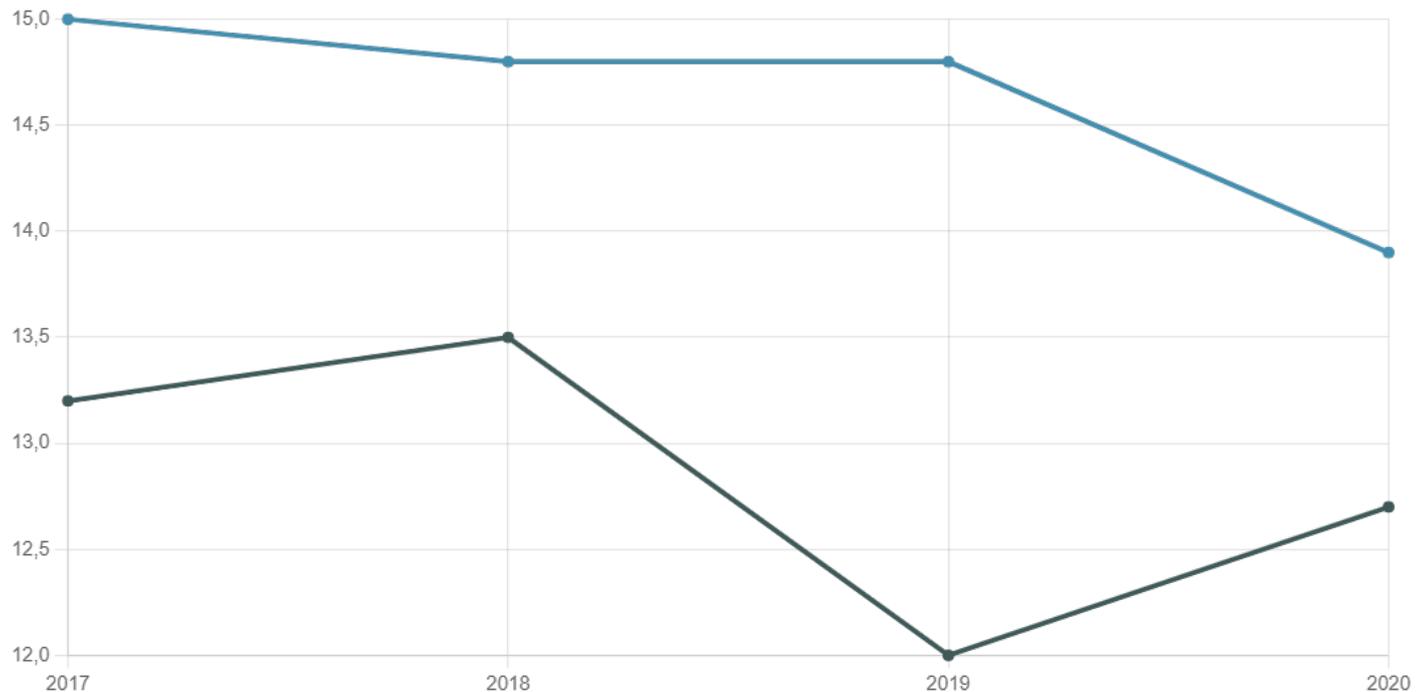


Taux d'investissement d'exploitation des entreprises de la filière

■ Hauts-de-France
■ France

Unité : en %



📍 Hauts-de-France 🗳️ 2022

Source : Baromètre ACSEL Banque de France - 2022

Le Baromètre ACSEL 2022 réalisé par la Banque de France et portant sur la situation économique et financière des entreprises de la filière bois régionale réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 750.000€ (hors exploitation forestière et sylviculture) nous donne le taux d'investissement d'exploitation en % (investissement d'exploitation / Valeur ajoutée) des entreprises de la filière régionale et nationale.

Représentant 12,7% de la valeur ajoutée en 2020, l'investissement est régulier et permet de préserver en l'état les équipements.

SECTEURS

1ère transformation | 2nde transformation | Construction bois

THÉMATIQUES

Économie | Entreprises